



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 25 janvier 2012 (en remplacement de la séance ordinaire du 18 janvier 2012), à 20 h en la salle du Conseil de la MRC, située au sous-sol du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et renonciation à l'avis de convocation;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre avec madame Julie Lussier, organisatrice communautaire du CSSS, concernant le dossier Solidarité et inclusion sociale (19 h 30) :
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire Conseil pour le TNO Rivière-Bonjour tenue le 23 novembre 2011;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire Conseil tenue le 23 novembre 2011;
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 6 décembre 2011;
 - 4.4 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 6 décembre 2011;
 - 4.5 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée tenue le 14 décembre 2011;
 - 4.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 19 janvier 2012;
 - 4.7 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 19 janvier 2012;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers – faits saillants CRÉ BSL (15-16 décembre 2011);
 - 5.2 Autorisation de la MRC de Matane, partenaire du Comité local de coordination COSMOSS, consentement au renouvellement du protocole d'entente du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 intervenu entre la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants « Avenir d'enfant et le Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane, fiduciaire de COSMOSS;
 - 5.3 Pacte rural : Reddition de compte pour l'année 2010;
 - 5.4 Nomination de représentants de la MRC de Matane – madame Line Ross sur le comité exécutif et mesdames Nancy Desrosiers et Line Ross sur le comité transport pour la Table des partenaires « Solidarité et inclusion sociale »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.5 Lettre de la Chambre de commerce région de Matane – Plan Nord, une opportunité pour la région de Matane / Réponse de monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC;
- 5.6 Projet-pilote « Clinique d'architecture patrimoniale du BSL »;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Annulation des intérêts sur comptes à recevoir à la fin de l'exercice financier 2011 :
 - 6.2.1 MRC de Matane;
 - 6.2.2 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.3 Édifice de La Matanie :
 - 6.3.1 Autorisation paiement – DESSAU;
 - 6.3.2 Autorisation paiement – Jean Dallaire, architectes;
 - 6.3.3 Financement par billets – règlement numéro 247-2010 pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie :
 - 6.3.3.1 Acceptation de l'offre du soumissionnaire gagnant – résultat le 18 janvier 2012;
 - 6.3.3.2 Emprunt par billets au montant de 1 958 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 247-2010;
 - 6.3.4 Certificat de paiement n° 5 à Duotech Construction pour la période du 1^{er} décembre au 23 décembre 2011 au montant de 262 210,95 \$ plus les taxes applicables;
 - 6.3.5 Mandat à Otis Canada – Travaux ascenseur;
 - 6.3.6 Mandat aux officiers de la MRC de Matane – Discussions pour entente avec le voisin (rue Soucy) de l'Édifice de La Matanie;
 - 6.4 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Adoption du rapport annuel des activités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 et bilan des activités du 1^{er} mai 2007 au 31 octobre 2011;
 - 6.5 Résolution numéro CM-242-11 de la MRC des Pays-d'en-Haut – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
 - 6.6 Mandat au comité administratif – sélection et embauche au poste « technicien(ne) en gestion financière »;
 - 6.7 Autorisation paiement – Société Mutuelle de Prévention inc. – Gestion de la prévention et des dossiers CSST – période de janvier à juin 2012;
 - 6.8 Autorisation paiement – Papeterie du Futur inc. – Ameublement;
 - 6.9 Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice financier 2011 :
 - 6.9.1 MRC de Matane;
 - 6.9.2 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.10 Salaire des élus et des cadres au 1^{er} janvier 2012 – Indexation de 2,3 % selon l'IPC Canada au 31 décembre 2011;
 - 6.11 Mandat à Me Chamberland – dossier au Tribunal administratif – No TAQ-SAI-Q-168891-1010;
 - 6.12 Autorisation paiement – M^e Jean-Jacques Ouellet – honoraires professionnels, période se terminant le 30 novembre 2011;
 - 6.13 Autorisation paiement – Kaleidos Multimedia – factures #2011-01355, #2011-01356 et #2011-01357 – projet FSTD « Sites Internet pour les municipalités »;
 - 6.14 Prime à titre de directeur général adjoint;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Formation de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OÉAQ), du MAMROT et de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AÉMQ), les 2 et 3 février 2012 dans la région de Québec – « Transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière »;
 - 7.2 Autorisation paiement – Informatique E.B.R. inc. - Achat (budget 2012) – Deux ordinateurs portables, matériel, accessoires et système d'exploitation Windows 7;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8- Aménagement et Urbanisme :
- 8.1 Rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme;
 - 8.2 Certificat de conformité – Règlement VM-89-107 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux carrières et aux sablières;
 - 8.3 Résolution numéro 1111-09 de la municipalité de Saint-Léandre – Modification au schéma d'aménagement;
 - 8.4 Frais de participation des élus aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);
 - 8.5 Formation de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), le 9 mars 2012 à Québec – « Territoire et identité culturelle : concepts et méthodes pour la caractérisation des milieux bâtis »;
 - 8.6 Lettre du ministre délégué aux Transports – réception du règlement numéro 252-2011 concernant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de Matane;
 - 8.7 Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane – projet de passerelle pour VHR, Rivière-Matane;
 - 8.8 Avis de motion – Règlement numéro 242-2-2012 modifiant le règlement numéro 242-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Matane;
 - 8.9 Réception du règlement numéro 396 de la municipalité de Les Méchins modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 365 afin d'encadrer la délivrance des autorisations applicables aux travaux forestiers en milieu privé, la construction d'éoliennes commerciales et la location de chalet;
 - 8.10 Réception du règlement numéro 392 de la municipalité de Les Méchins concernant la constitution d'un site du patrimoine du secteur institutionnel de l'Église-Saint-Édouard;
 - 8.11 Certificat de conformité – Règlement numéro 393 de la municipalité de Les Méchins modifiant le règlement 366 édictant le plan d'urbanisme afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane visant à établir une zone à protéger;
 - 8.12 Certificat de conformité – Règlement numéro 394 de la municipalité de Les Méchins modifiant le règlement de zonage numéro 361 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et d'encadrer la location de chalet;
 - 8.13 Annonce du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – SHQ – Attribution d'une somme de 220 000 \$ dans le cadre du programme RénoVillage 2011-2012;
 - 8.14 Mise à jour de la liste des personnes responsables des cours d'eau pour chacune de municipalités du territoire de la MRC de Matane
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Rappel – rencontre de travail du Conseil – dossier Forêt de proximité;
 - 9.2 Recommandation de paiement – Transport Jean-Claude Charette inc. – transport des bois sur TPI – récolte 2011;
 - 9.3 Recommandation de paiement – SER des Monts – récolte manuelle et débardage des bois sur TPI – récolte 2011;
 - 9.4 Appel d'offres sur invitation – services professionnels – dossier « Forêts de proximité »;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Schéma de couverture de risques incendie;
 - 11.1.1 Fin de probation et embauche de madame Marie-Ève Lévesque au poste contractuel comme chargée de projet pour le suivi de la mise en œuvre du Schéma;
 - 11.1.2 Mise en place d'une équipe régionale d'enquêtes de recherche de causes et circonstances d'incendie;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Compte-rendu – novembre et décembre 2011;
 - 11.2.2 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 228-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 228-2006 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 11.2.3 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 229-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 229-2007 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;
- 11.2.4 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 232-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 232-2008 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;
- 11.2.5 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 233-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 233-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;
- 11.2.6 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 238-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 238-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;
- 11.2.7 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 239-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 239-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;
- 11.2.8 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 246-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 246-2010 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;
- 11.2.9 Autorisation paiement – Télécommunications de l'Est – Équipements de communications et installations sur les sites de prolongement du réseau de télécommunications (règlement d'emprunt numéro 246-2010);
- 11.2.10 Autorisation achat des équipements pour le camion autopompe/citerne (règlement d'emprunt numéro 251-2011);
- 11.2.11 Embauches pompiers :
– M^{me} Émilie Gendron – caserne #14 à Saint-René-de-Matane;
– M. Bruno Côté – caserne #16 à Saint-Léandre;
– M. Marco Fournier – caserne #21 à Grosses-Roches;
- 11.2.12 Demande de soutien au recrutement pour la formation et l'embauche de pompiers volontaires;
- 11.2.13 Autorisation acquisition d'appareils respiratoires de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;
- 11.2.14 Autorisation paiement Cégep de Rimouski – Frais de formation "Officier non urbain (ONU)" séminaires ONU5 "Recherche des causes d'incendie" et ONU6 "Gestion de l'intervention 2" pour huit (8) candidats;
- 11.2.15 Correspondance du MAMROT – Approbation par le Ministre du règlement numéro 234-1-2011 modifiant la clause de répartition du règlement d'emprunt numéro 234-2009 pour prendre en compte l'adhésion et la participation de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane;

12- Période de questions;

13- Varia;

14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 6-01-12

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'annulation de la séance ordinaire du 18 janvier 2012 due aux conditions climatiques;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à l'avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du Conseil de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 7-01-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :

- 6.15 « Mandat au comité administratif – sélection et embauche au poste d'inspecteur en bâtiment »;
- 8.15 « Confirmation embauche au poste de conseiller en environnement et cours d'eau »;
- 11.2.10 « Embauche pompier – M. Luc Massé – caserne #16 à St-Léandre »;
- Varia a) « Dîner de Noël 2011 »;
- b) « Subvention – Édifice de La Matanie »;
- c) « Médecin au CLSC Les Méchins – recrutement / info pétition ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 8-01-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR TENUE LE 23 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil pour le TNO Rivière-Bonjour tenue le 23 novembre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil pour le TNO Rivière-Bonjour tenue le 23 novembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 9-01-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 23 novembre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 23 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 10-01-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 6 décembre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 6 décembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 11-01-12

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 6 décembre 2011 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 6 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 12-01-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée tenue le 14 décembre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

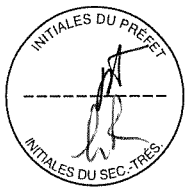
D'adopter le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 14 décembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 13-01-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 19 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 19 janvier 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 19 janvier 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-01-12

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 19 janvier 2012 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 19 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 15-01-12

AUTORISATION DE LA MRC DE MATANE, PARTENAIRE DU COMITÉ LOCAL DE COORDINATION COSMOSS, CONSENTEMENT AU RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012 INTERVENU ENTRE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS « AVENIR D'ENFANT ET LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RÉGION MATANE, FIDUCIAIRE DE COSMOSS;

CONSIDÉRANT le partenariat dans la cadre de la démarche COSMOSS et la participation de madame Line Ross au comité local de coordination, comme représentante de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT le renouvellement du protocole d'entente entre la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants « Avenir d'enfant » et le Carrefour jeunesse-emploi région Matane, fiduciaire de COSMOSS, pour l'octroi d'un montant de 97 506 \$ pour la mise en œuvre du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE madame Line Ross représentant la MRC au sein du partenariat COSMOSS, soit autorisée à consentir au renouvellement du protocole d'entente entre la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants « Avenir d'enfant » et le Carrefour jeunesse-emploi région Matane, fiduciaire de COSMOSS, pour l'octroi d'un montant de 97 506 \$ pour la mise en œuvre du plan d'action; et le cas échéant à signer, à titre de partenaire COSMOSS les documents en lien avec le projet.

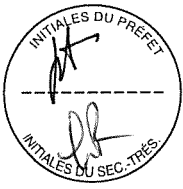
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 16-01-12

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE MATANE – MADAME LINE ROSS SUR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET MESDAMES NANCY DESROSIERS ET LINE ROSS SUR LE COMITÉ TRANSPORT POUR LA TABLE DES PARTENAIRES « SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE 2010-2015 »

CONSIDÉRANT la démarche « Solidarité et Inclusion sociale 2010-2015 » et la disponibilité à la Conférence régionale des ÉluEs (CRÉ) d'une enveloppe financière de 537 829 \$ pour l'ensemble du territoire de la MRC de Matane;

7



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT le portrait du Bas Saint-Laurent réalisé par la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont identifié trois grands besoins prioritaires sur lesquels il y aura lieu de prioriser les actions en matière de lutte à la pauvreté, soit le transport, l'isolement et la sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires lors de la rencontre de la Table des partenaires du 11 janvier 2012, ont établi une structure de participation et de concertation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane désigne à titre de représentants de la MRC de Matane dans le cadre de la démarche « Solidarité et Inclusion sociale 2010-2015 », madame Line Ross au comité exécutif et mesdames Nancy Desrosiers et Line Ross sur le comité transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 17-01-12

PROJET-PILOTE « CLINIQUE D'ARCHITECTURE PATRIMONIALE DU BSL »

CONSIDÉRANT la demande de Ruralys sollicitant les MRC du Bas-Saint-Laurent afin de participer au projet-pilote de trois (3) ans « Clinique d'architecture patrimoniale du Bas-Saint-Laurent »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet-pilote vise la préservation du riche caractère patrimonial des municipalités dans quatre (4) MRC du Bas-Saint-Laurent par l'aide-conseil d'un professionnel en architecture afin d'aider les propriétaires de maisons anciennes (datant d'avant 1945 à fonction résidentielle ou mixte et ayant conservé un bon potentiel patrimonial) à effectuer de choix judicieux pour préserver l'authenticité de leur demeure;

CONSIDÉRANT la contribution demandée par MRC est de 2 500 \$/année pendant trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane signifie son intérêt auprès de Ruralys afin de participer au projet-pilote « Clinique d'architecture patrimoniale du Bas-Saint-Laurent »;

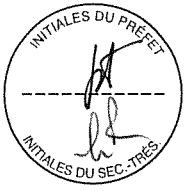
DE financer le projet par le budget du Pacte rural et de réserver un montant de 2 500 \$/année pendant trois (3) ans, à même le volet projet de territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 18-01-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2011 AU 25 JANVIER 2012 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 12 508,07 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 482,07 \$, les salaires payés du 4-12-2011 au 14-01-2012 au montant de 27 912,91 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 473,78 \$, représentant un grand total de 48 376,83 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 décembre 2011 au 25 janvier 2012 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 19-01-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2011 AU 25 JANVIER 2012 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 659,60 \$, la liste des chèques émis au montant de 840,92 \$, les salaires payés du 4-12-2011 au 14-01-2012 au montant de 12 581,84 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 085,65 \$, représentant un grand total de 17 168,01 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 décembre 2011 au 25 janvier 2012 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 20-01-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2011 AU 25 JANVIER 2012 – SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des chèques émis au montant de 159,10 \$, les salaires payés du 4-12-2011 au 14-01-2012 au montant de 8 575,47 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 736,32 \$, représentant un grand total de 10 470,89 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 décembre 2011 au 25 janvier 2012 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 21-01-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2011 AU 25 JANVIER 2012 – RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 40 837,77 \$, la liste des chèques émis au montant de 7,58 \$, les salaires payés du 4-12-2011 au 14-01-2012 au montant de 28 598,26 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 430,16 \$, représentant un grand total de 72 873,77 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 décembre 2011 au 25 janvier 2012 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 22-01-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2011 AU 25 JANVIER 2012 – RE : MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

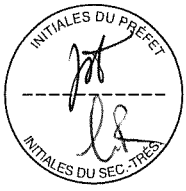
IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 22 148,32 \$, la liste des chèques émis au montant de 8 051,06 \$, les salaires payés du 4-12-2011 au 14-01-2012 au montant de 67 173,98 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 750,30 \$, représentant un grand total de 110 123,66 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 décembre 2011 au 25 janvier 2012 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 23-01-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2011 AU 25 JANVIER 2012 –
RE : TPI DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 11 420,23 \$, la liste des chèques émis au montant de 187,07 \$, les salaires payés du 4-12-2011 au 14-01-2012 au montant de 8 044,51 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 792,90 \$, représentant un grand total de 21 444,71 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 décembre 2011 au 25 janvier 2012 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 24-01-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 DÉCEMBRE 2011 AU 25 JANVIER 2012 –
RE : TNO DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 4-12-2011 au 14-01-2012 au montant de 2 107,26 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 453,38 \$, représentant un grand total de 2 560,64 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 décembre 2011 au 25 janvier 2012 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 25-01-12

**ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN
DE L'EXERCICE FINANCIER 2011 – MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale indique aux membres du Conseil qu'il n'y avait pas d'annulation d'intérêts d'autorisée en cours d'année et qu'en fin d'exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent en cours d'année font l'objet d'une analyse avant d'être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le délai entre la réception des paiements et les dates d'échéance de la facturation génère un montant d'intérêts qui demeure inscrit au compte à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont tous reçu une copie du rapport préparé par la directrice aux finances calculé au 31 décembre 2011,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'annulation des intérêts à recevoir, selon le rapport présenté, calculés au 31 décembre 2011, relatifs à diverses facturations et totalisant un montant de 12 538,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 26-01-12

ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2011 – TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale indique aux membres du Conseil qu'il n'y avait pas d'annulation d'intérêts d'autorisée en cours d'année et qu'en fin d'exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent en cours d'année font l'objet d'une analyse avant d'être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;

CONSIDÉRANT QUE le délai entre la réception des paiements et les dates d'échéance de la facturation génère un montant d'intérêts qui demeure inscrit au compte à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont tous reçu une copie du rapport préparé par la directrice aux finances calculé au 31 décembre 2011,

CONSIDÉRANT QUE les intérêts reliés au compte en procédure de perception ne seront pas annulés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'annulation des intérêts à recevoir, selon le rapport présenté, calculés au 31 décembre 2011, relatifs à diverses facturations et totalisant un montant de 633,53 \$ pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 27-01-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT JEAN DALLAIRE, ARCHITECTES – TRAVAUX ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT le mandat confié à *Jean Dallaire, architectes* pour la préparation des plans, devis et documents requis pour l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie, de même que la gestion du projet, résolutions numéros 652-11-10 et 342-05-11;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1243 du 2011-11-30 relative aux honoraires professionnels prévus pour la gestion de projet exécutée à 95 % au montant de 3 377,28 \$, les honoraires supplémentaires autorisés en mai 2011 et exécutés à

12



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

100 % au montant de 31 926 \$, pour la réfection de l'enveloppe extérieure exécutée à 100 % au montant de 9 600 \$ et la réfection du stationnement et de l'accès au bâtiment exécutée à 100 %, soit un montant de 47 403,28 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Jean Dallaire, architectes* pour la facture numéro 1243 au montant total de 54 004,19 \$ incluant les taxes, et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 et son amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 28-01-12

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE GAGNANT –
RE : FINANCEMENT PAR BILLETS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 247-2010 POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE
L'ÉDIFICE DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 3-01-12 du comité administratif de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues à la Direction du financement des organismes publics et documentation financière du ministère des Finances suite à l'appel d'offres pour le financement par billets du règlement d'emprunt numéro 247-2010 pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu :

QUE la MRC de Matane entérine la résolution 3-01-12 du comité administratif et accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 25 janvier 2012 au montant de 1 958 200 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 247-2010 au pair échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

52 300 \$	2,75 %	25 janvier 2013
54 000 \$	2,75 %	25 janvier 2014
55 700 \$	2,75 %	25 janvier 2015
57 500 \$	2,75 %	25 janvier 2016
1 738 700 \$	2,75 %	25 janvier 2017

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 29-01-12

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-2010
ET AUTORISATION DE SIGNATURE – RE : FINANCEMENT PAR
BILLETS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-2010 POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA RÉALISATION DES
TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 4-01-12 du comité administratif de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 958 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt 247-2010 et de la procédure de refinancement;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane entérine la résolution numéro 4-01-12 du comité administratif de la MRC de Matane;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 958 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 247-2010 soit réalisé;

QUE les billets seront signés par monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets seront datés du 25 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2013	52 300 \$
2014	54 000 \$
2015	55 700 \$
2016	57 500 \$
2017	59 400 \$ (à payer en 2017)
2017	1 679 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans (à compter du 25 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 247-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 30-01-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – CERTIFICAT DE PAIEMENT N^o 5 À
DUOTECH CONSTRUCTION INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU
23 DÉCEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n^o 05, préparé par *Jean Dallaire, architectes*, pour la période du 2011-12-01 au 2011-12-23 :

Montant initial de contrat	Avenants de modifications	Prix révisé du contrat	Montant des travaux exécutés à ce jour	Moins retenue de 10%	Total payable à ce jour	Moins demande antérieure
2 043 020,40\$	227 859,50\$	2 270 879,90\$	2 140 032,62\$	214 003,26\$	1 926 029,36\$	1 663 818,41\$
Montant de la présente demande avant TPS et TVQ		TPS (5%)	TVQ (8,5%)	Montant de la présente demande TPS & TVQ comprises		
262 210,95\$		13 110,55\$	23 402,33\$	298 723,82\$		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE l'architecte mandaté affirme que les montants lui apparaissent conformes aux termes du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le certificat de paiement n° 05 préparé par *Jean Dallaire, architectes* et autorise le paiement à *Duotech Construction inc.* au montant de 298 723,82 \$ incluant les taxes, lequel est imputable au règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 31-01-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À OTIS CANADA – TRAVAUX ASCENSEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 672-11-11 concernant l'installation d'une nouvelle unité de pompage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de compléter les travaux, soit l'installation d'un ventilateur avec éclairage intégré en cabine et l'installation d'un système d'éclairage de secours et de sonnerie d'alarme avec bloc d'alimentation dans la cabine d'ascenseur pour assurer l'éclairage de la cabine et le fonctionnement de la sonnerie d'alarme en cas de panne de courant;

CONSIDÉRANT la proposition d'Otis Canada inc. au montant de 2 012,76 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat à Otis Canada inc. pour un montant de 2 314,17 \$ taxes incluses et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 et son amendement;

D'autoriser le paiement de l'acompte de 50 % au montant de 1 157,08 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 32-01-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT AUX OFFICIERS DE LA MRC DE MATANE – DISCUSSIONS POUR ENTENTE AVEC LE VOISIN (RUE SOUCY) DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation mise à jour lors des travaux de rénovation du stationnement et de la partie souterraine du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE mandater madame Line Ross, directrice générale, et monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à rencontrer le voisin (rue Soucy) de l'Édifice de La Matanie dans le but de s'entendre pour régulariser la situation pour les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 33-01-12

**MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF – SÉLECTION ET
EMBAUCHE – POSTE « TECHNICIEN(NE) EN GESTION
FINANCIÈRE »**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 747-11-11 concernant à la création d'un poste « technicien(ne) gestion financière » classe II, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste de technicien(ne) en gestion financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 34-01-12

**AUTORISATION PAIEMENT – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE
PRÉVENTION INC. – GESTION DE LA PRÉVENTION ET DES
DOSSIERS CSST – PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2012**

CONSIDÉRANT la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2012 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 1 671,22 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2012, au montant de 1 921,48 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 35-01-12

**AUTORISATION PAIEMENT – PAPETERIE DU FUTUR – ACHAT
D'AMEUBLEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 590-09-11 du comité administratif autorisant l'achat de meubles;

CONSIDÉRANT la facture de Papeterie du futur concernant l'achat des meubles (11 bureaux, 2 tables de réunion, 26 chaises pour les salles de réunion et 50 chaises pour la salle du Conseil) au montant de 21 917,13 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 1021112 de Papeterie du futur concernant l'achat des meubles (11 bureaux, 2 tables de réunion, 26 chaises pour les salles de réunion et 50 chaises pour la salle du Conseil) au montant de 24 969,09 \$ taxes incluses, payable à même le surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 36-01-12

MRC DE MATANE – PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont informés des mauvaises créances potentielles de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la création de provisions pour mauvaises créances de la MRC :

Client MRC de Matane
Exercice 31 décembre 2011
Titre Provision pour créances douteuses

Date échéance	# facture	Nom du compte	Folio	Solde au début	Créances recouvrées	Comptes radiés	Mauvaises créances	Solde à la fin
03-11-10	6279					42,51	42,51	0,00
30-10-08	5503					5,98	5,98	0,00
09-04-09	5683						5 304,00	5 304,00
30-05-09	5737						6 372,00	6 372,00
08-01-10	5975						2 709,36	2 709,36
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
				0,00	0,00	48,49	14 433,85	14 385,36

Conciliation de la dépense de créances douteuses		
Compte	Description	Montant
02 37000 940	Mauvaises créances	42,51
02 80000 940	Mauvaises créances	5,98
02 22500 940	Mauvaises créances	14 385,36
		14 433,85

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 37-01-12

TPI DE LA MRC DE MATANE – PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont informés des mauvaises créances potentielles des TPI de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la création de provisions pour mauvaises créances des TPI de la MRC de Matane :

Client T.P.I DE LA MRC DE MATANE
Exercice 31 décembre 2011
Titre Provision pour créances douteuses

Nom du compte	Folio	Solde au début	Créances recouvrées	Comptes radiés	Mauvaises créances	Solde à la fin
						0,00
	1016	5 152,86				5 152,86
						0,00
						0,00
						0,00
		5 152,86	0,00	0,00	0,00	5 152,86

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 38-01-12

**SALAIRE DES ÉLUS ET DES CADRES AU 1^{ER} JANVIER 2012 –
INDEXATION DE 2,3 % SELON L'IPC CANADA AU 31 DÉCEMBRE
2011**

CONSIDÉRANT QUE la clause d'indexation prévue au règlement établissant la rémunération des élus et les résolutions indiquant que les salaires des cadres sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année selon l'IPC Canada minimum 1 % maximum 3 %;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer les salaires des élus et des cadres pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2012 selon l'IPC Canada au 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l'indexation des salaires des élus et des cadres selon l'IPC Canada au 31 décembre 2011, soit de 2,3 %, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 39-01-12

**MANDAT – DOSSIER AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF –
N^O TAQ-SAI-Q-168891-1010**

CONSIDÉRANT le dossier de contestation d'évaluation référé au Tribunal administratif du Québec (TAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE mandater M^e Jean-Pierre Chamberland afin de représenter la MRC de Matane au Tribunal administratif dans le dossier n^o TAQ-SAI-Q-168891-1010, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 40-01-12

**AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS À
M^E JEAN-JACQUES OUELLET – PÉRIODE SE TERMINANT LE
30 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels de M^e Jean-Jacques Ouellet concernant ses dossiers numéro 10-229, 11-128 et 11-225 pour la période se terminant le 30 novembre 2011, soit 431,25 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à M^e Jean-Jacques Ouellet au montant de 491,31 \$ taxes incluses pour la période se terminant le 30 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 41-01-12

**AUTORISATION PAIEMENT FACTURES – KALEIDOS MULTIMEDIA
– PROJET FSTD « SITES INTERNET POUR LES MUNICIPALITÉS »**

CONSIDÉRANT les factures n^{os} 2011-01357, 2011-01356 et 2011-01355 de Kaleidos Multimedia dans le cadre du projet FSTD « Sites Internet pour les municipalités » totalisant 4 848 \$ avant taxes, soit 949 \$ pour la municipalité de Sainte-Paule et 949 \$ pour Saint-René, pour la mise à jour du système de gestion Webartchitecte et 2 950 \$ pour la municipalité de Saint-Adelme pour le site Internet et le forfait Webartchitecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures dans le cadre du FSTD une fois la validation effectuée auprès du CLD de la MRC de Matane qui fait le suivi du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 42-01-12

**AJUSTEMENT DU SALAIRE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 34-01-10 du Conseil de la MRC de Matane relative à la nomination de monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à titre de directeur général adjoint et que lors du remplacement de la directrice générale, par exemple pour la période des vacances annuelles, absences pour différents congrès et colloques, le salaire de celui-ci sera bonifié de 10 % pour la durée de la période de remplacement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir cette orientation et d'ajuster le salaire relié aux fonctions de directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le versement d'une somme annuelle équivalent à 10 % de son salaire annuel comme directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour assumer la responsabilité de directeur général adjoint;

QUE pour l'année 2012, le montant ajouté au salaire de monsieur Olivier Banville sera de 6 599,58 \$, soit 10 % de son salaire comme directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 43-01-12

**MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF – POSTE
« INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENTS »**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 746-11-11 concernant à la création d'un poste « inspecteur(trice) en bâtiments » classe II, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DE mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste d'inspecteur(trice) en bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 44-01-12

ÉVALUATION FONCIÈRE – PROGRAMME DE FORMATION DE TRANSITION SUR LA MODERNISATION RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE L'OÉAQ, LE MAMROT ET L'AÉMQ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 195-03-11 autorisant messieurs Godbout et Bouffard à participer à une séance de Formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière – Module 1 (Éléments de base caractérisant la modernisation);

CONSIDÉRANT QUE le Module 2 (Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles) du programme de transition sera offert en avril à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE selon les objectifs du cours et après avoir complété le Module 2 (Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles) les participants devraient :

- Connaître l'ensemble des renseignements descriptifs relatifs aux terrains et aux bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles, tels que prescrits à l'édition modernisée du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*;
- Être en mesure d'identifier les principaux changements instaurés par la modernisation quant à la description des terrains et des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant de calculer le coût neuf d'un bâtiment résidentiel, multirésidentiel ou agricole selon les consignes figurant à l'édition modernisée du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant d'établir systématiquement l'âge apparent des bâtiments résidentiels et multirésidentiels;
- Être en mesure de démontrer l'utilisation de la méthode du coût selon les consignes figurant à l'édition modernisée du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*;
- Connaître les principaux changements concernant l'établissement de la valeur selon la méthode de comparaison;

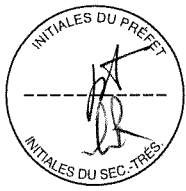
CONSIDÉRANT le succès de la formation et le nombre de personnes intéressées, les inscriptions doivent se faire très rapidement afin d'obtenir des places;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser deux personnes du service de l'évaluation foncière, dont monsieur Denis Bouffard, à participer à une prochaine séance de Formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière – Module 2 (Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles) à Rimouski;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 45-01-12

**ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT
INFORMATIQUE E.B.R. INC. – ACHAT (BUDGET 2012) – DEUX
ORDINATEURS PORTABLES, MATÉRIEL, ACCESSOIRES ET
SYSTÈME D'EXPLOITATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 819-12-11 du Conseil acceptant la soumission d'Informatique E.B.R. inc. et autorisant l'acquisition de deux appareils (ordinateurs portables, matériel, accessoires, système d'exploitation et garantie de 3 ans) au montant de 7 750 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 141043 d'Informatique E.B.R. inc. pour l'acquisition de deux appareils (ordinateurs portables, matériel, accessoires, système d'exploitation et garantie de 3 ans) au montant de 8 910,56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 46-01-12

**RÉSOLUTION NUMÉRO 1111-09 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
LÉANDRE – MODIFICATION AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 1111-09 de la municipalité de Saint-Léandre demandant à la MRC de Matane de modifier le schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE rediriger la demande au comité consultatif agricole pour fins de recommandations au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 47-01-12

**FRAIS DE PARTICIPATION DES ÉLUS AUX TABLES DE GESTION
INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT)**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Roger Vaillancourt concernant le remboursement des frais de participation des élus aux Tables GIRT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 48-01-12

**FORMATION DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ)
« TERRITOIRE ET IDENTITÉ CULTURELLE : CONCEPTS ET
MÉTHODES POUR LA CARACTÉRISATION DES MILIEUX BÂTIS »,
LE 9 MARS 2012 À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la formation « Territoire et identité culturelle : concepts et méthodes pour la caractérisation des milieux bâtis » offerte par l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), le 9 mars 2012 à Québec;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Serge Larochelle, urbaniste de la MRC de Matane, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur Serge Larochelle à cette formation;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant 400 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire de la municipalité de Les Méchins, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement – projet de passerelle pour VHR, Rivière-Matane.

Avis de motion est donné par madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 242-2-2012 modifiant le règlement numéro 242-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 49-01-12

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 509-08-11 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de Matane pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :

Monsieur Rossy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant monsieur Rosaire Gauthier	Les Méchins
Monsieur Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant monsieur Michel Tremblay	Grosses-Roches
Monsieur Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, monsieur Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de-Cherbourg



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Monsieur Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant monsieur Richard Lapointe	Saint-Adelme
Monsieur, Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Guy Gauthier	Sainte-Félicité
Monsieur Réginald Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur David Harrison Dugas	Saint-René-de-Matane
Monsieur Luc Massé, employé municipal	Saint-Léandre
Monsieur Gilles Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Rejean Landry	Sainte-Paule
Monsieur Bruno Poirier, employé municipal ou son remplaçant monsieur Dany Dubé	Saint-Ulric
Monsieur André Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
Monsieur Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant monsieur Steven Grant	Ville de Matane

QU'à l'exception du conseiller en environnement et cours d'eau, M. Harold Forbes ou son remplaçant, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Olivier Banville, de la directrice générale, M^{me} Line Ross, et des personnes figurants sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC de Matane;

QUE le Conseil de la MRC de Matane confirme que les désignations prévues à la présente sont temporaires, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 50-01-12

CONFIRMATION AU POSTE DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 811-12-11 concernant l'abolition du poste de conseiller en aménagement et urbanisme, détenu par monsieur Harold Forbes, avec prise d'effet le 16 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit un droit de supplantation lequel a été exercé par monsieur Forbes au poste de conseiller en environnement et cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Harold Forbes soit confirmé au poste de conseiller en environnement et cours d'eau, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine, classe III, échelon 9, et ce, avec prise d'effet à compter du 19 janvier 2012, avec le maintien de la date du 12 juin 1991 pour base du calcul des vacances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 51-01-12

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT –
TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC. – TRANSPORT DES
BOIS SUR TPI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 522-08-11 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2011-2012);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire #3, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 31 décembre 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant :		Transport Jean-Claude Charette inc.	
Mandat :		Transport des bois sur TPI – saison 2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
245,3	De Ste-Paule vers Lulumco Luceville	8,50	2 085,05
46,8	De Ste-Paule vers Bois Serco St-Vianney	6,00	280,80
58,0	Boiserie Rousseau, Métis-sur-Mer	7,25	420,50
32,62	Déductions volume net des bois transportés	8,50	277,27
Montant à facturer :			3 063,62
5,0 % :			153,18
Sous-total :			3 216,80
8,50 % :			273,43
Total de la facture :			3 490,23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à Transport Jean-Claude Charette inc, pour le rapport de paiement #3 en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane, au montant total de 3 490,23 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 52-01-12

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SER DES
MONTS – RÉCOLTE MANUELLE ET DÉBARDAGE DES BOIS SUR TPI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 420-06-11 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de confier à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER des Monts) le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de récolte sur les TPI pour la saison 2011, devant être réalisés conformément à la planification forestière effectuée par le planificateur indépendant désigné et payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire # 1, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 31 décembre 2011, relativement au taux d'aide «redéfinition de l'emploi» de la grille de taux, à verser à la SER des Monts en lien avec les travaux :

Requérant :		SER des Monts	
Mandat :		Récolte manuelle et débardage – saison 2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
1350,0	ECCRPL 0112731110006 et 0112731090037	16,08	21 708,00
Montant:			21 708,00
5,0 % :			1 085,40
Sous-total :			22 793,40
8,50 % :			1 937,44
Total de la facture :			24 730,84



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un paiement partiel pour 1 350 mca sur une possibilité de 3 800 mca;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement partiel à la SER des Monts, pour le rapport de paiement #1 en lien avec l'exécution des travaux sur les TPI de la MRC de Matane, au montant de 24 730,84 \$ taxes incluses, payé en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 53-01-12

AUTORISATION PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE « DÉPLOIEMENT DE LA FORÊT DE PROXIMITÉ DANS LA MRC DE MATANE »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 643-10-11 du Conseil de la MRC de Matane signifiant à monsieur Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), l'intérêt de la MRC à participer au projet forêts de proximité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de documenter les connaissances des potentiels et des possibilités pour le projet de forêts de proximité;

CONSIDÉRANT le coût estimé de la démarche, la MRC peut procéder par appel d'offres sur invitations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le processus d'appel d'offres sur invitations pour services professionnels afin de réaliser une étude sur le déploiement de la forêt de proximité dans la MRC de Matane;

D'inviter les trois organisations suivantes à présenter une proposition :

- Zins Beausnesne et ass.;
- Groupe AIM;
- Activa Environnement.

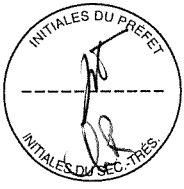
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 54-01-12

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ÈVE LÉVESQUE À TITRE DE CHARGÉE DE PROJET POUR LE SUIVI DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 11 juillet 2011 de madame Marie-Ève Lévesque à titre de chargée de projet pour le suivi de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Matane, poste contractuel d'un an, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 11 janvier 2012;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Marie-Ève Lévesque;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE suivant la réussite de sa période de probation, madame Marie-Ève Lévesque à titre de chargée de projet, bénéficie des dispositions applicables de la convention collective, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 11 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 55-01-12

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION PAIEMENT – TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST – ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ET INSTALLATIONS SUR LES SITES DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 246-2010)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 427-06-11 acceptant la soumission de Télécommunications de l'Est au montant de 61 487,50 \$ taxes incluses pour la fourniture d'équipements de communication et l'installation sur les sites, payé à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture n° 020582 en date du 21 décembre 2011 concernant l'acquisition d'équipements de communication et l'installation sur les sites au montant de 61 487,50 \$ taxes incluses, payé à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 56-01-12

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION ACHAT DES ÉQUIPEMENTS POUR LE CAMION AUTOPOMPE/CITERNE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 251-2011)

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes, en date du 25 janvier 2012, pour l'acquisition d'équipements nécessaires pour le nouveau camion autopompe/citerne du SRSI de la MRC de Matane :

CONSIDÉRANT la soumission n° SOUM012605 de L'Arsenal :

Qté	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
40	Boyau MTSS 2.5X50 Jaune QST	153,00	6 120,00
21	Boyau MTSS 1.5X50 Rouge NPSH	102,00	2 142,00
2	Robinet Vane 2.5" QST	69,50	139,00
2	Lance Phantom 1.5" F 100PSI	610,00	1 220,00
1	Ventmaster Rescue Ventilation Saw	1 880,00	1 880,00
	Sous-total		11 501,00
	T.P.S.		575,05
	T.V.Q.		1 147,23
	Total		13 223,28



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la soumission n° 15728 de Aréo-Feu :

	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
200	Tuyau Gومتex Nitrile Rouge 4" (102 mm) UL/ULC	5,55	1 110,00
4	Paire de raccords 4" Storz Kockek avec bannure pour tuyaux Nitrile 4 x 50 pieds	--	--
8	Lampe Survivor Led Orange, CL 1 DIV.1 #90503 avec chargeur 12 VDC/120 VAC	118,00	944,00
	Bloc piles rechargeables Nicad et bloc piles alcalines extra	--	--
1	Projecteur ATTIV 500W – modèle A1	185,00	185,00
	Sous-total		2 239,00
	T.P.S.		111,95
	T.V.Q.		223,34
	Total		2 574,29

CONSIDÉRANT la soumission n° ET-0042 de CSE Incendie et Sécurité inc. :

	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
2	Kochek Adaptateur 4 Storz 2.5" fem QST	66,55	132,00
4	SWS Star Strobe 12 volt (choix de couleur)	74,90	299,60
8	Akron Hache avec tête plate	49,50	396,00
1	Kochek Adaptateur Double Male 2.5" QST	14,95	14,95
1	Hasting Brass #HB228 Étrangleur de boyau 4"	425,00	425,00
1	POK Diffuseur de Mousse Large	375,00	375,00
1	POK Diffuseur de Mousse Medium	225,00	225,00
1	Kochek Adaptateur Double Femelle 2.5" QST	22,00	22,00
	Sous-total		1 889,55
	T.P.S.		94,48
	T.V.Q.		188,48
	Total		2 172,51

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser l'acquisition des équipements selon les soumissions n° SOUM012605 de L'Arsenal, n° 15728 de Aréo-Feu et n° ET-0042 de CSE Incendie et Sécurité inc. pour le camion autopompe/citerne, pour un montant total de 17 970,08 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 251-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 57-01-12

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE DE MADAME ÉMILIE GENDRON COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL, CASERNE (# 14) SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Émilie Gendron de Saint-René-de-Matane à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher madame Émilie Gendron comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 26 janvier 2012, celle-ci sera assujettie à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser l'inscription de madame Émilie Gendron à la formation obligatoire Pompier I que celle-ci devra compléter;

QUE madame Émilie Gendron soit rattachée à la caserne de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 58-01-12

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – EMBAUCHE DE MONSIEUR BRUNO CÔTÉ COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL, CASERNE (# 16) SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Bruno Côté de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Bruno Côté comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 26 janvier 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Bruno Côté à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Bruno Côté soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 59-01-12

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – EMBAUCHE DE MONSIEUR MARCO FOURNIER COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL, CASERNE (# 21) GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Marco Fournier de Grosses-Roches à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Marco Fournier comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 26 janvier 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Marco Fournier à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Marco Fournier soit rattaché à la caserne de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 60-01-12

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE DE
MONSIEUR LUC MASSÉ COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL,
CASERNE (# 16) SAINT-LÉANDRE**

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Luc Massé de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Luc Massé comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 26 janvier 2012, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Luc Massé à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Luc Massé soit rattaché à la caserne de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 61-01-12

**AUTORISATION ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES DE
LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS;**

CONSIDÉRANT l'offre du service incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts qui désire se départir de trois (3) appareils respiratoires (Survivair Panther) et six (6) cylindres d'air (2200 PSI) en raisons du changement du type d'équipement utilisé par le service;

CONSIDÉRANT QUE le matériel date de 2007, a été mis en fonction en février 2009 et qu'il est le même que celui utilisé par le SRSI de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE leur valeur à neuf est de 3 000 \$/appareil et de 350 \$/cylindre, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser l'acquisition de trois (3) appareils respiratoires (Survivair Panther) au montant de 1 300 \$/appareil, soit 3 900 \$ avant les taxes, et six (6) cylindres d'air (2200 PSI) au montant de 300 \$/cylindre, 1 800 \$ avant les taxes, pour un montant total de 6 553,57 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 62-01-12

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION
PAIEMENT CÉGEP DE RIMOUSKI – FRAIS DE FORMATION
"OFFICIER NON URBAIN (ONU)" SÉMINAIRES ONU5 "RECHERCHE
DES CAUSES D'INCENDIE" ET ONU6 "GESTION DE
L'INTERVENTION 2" POUR HUIT (8) CANDIDATS**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 143-03-08 du Conseil de la MRC de Matane acceptant d'être partenaire avec les services de sécurité incendie des huit (8) MRC et le Cégep de Rimouski pour l'accréditation de l'équipe régionale des formateurs pour la formation *Officier non urbain (ONU)*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la formation *Officier non urbain (ONU)* a été prévu au budget 2012 et que les six séminaires doivent être complétés par tous les officiers responsables dans les casernes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} FC2167 et FC2177 du service de formation continue du Cégep de Rimouski au montant de 5 440 \$ taxes incluses, pour les frais de formation pour le programme "*Officier non urbain*" séminaires ONU5 "*Recherche des causes d'incendie*" et ONU6 "*Gestion de l'intervention 2*" pour huit (8) candidats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

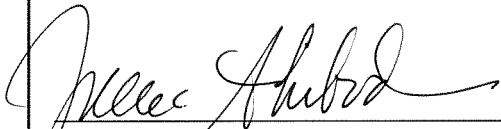
VARIA

- a) « Dîner de Noël 2011 »;
- b) « Subvention – Édifice de La Matanie »;
- c) « Médecin au CLSC Les Méchins – recrutement / info pétition ».


RÉSOLUTION 63-01-12

Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet